



## COMMUNE de BUETHWILLER

68210

### COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 29.01.2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 22 janvier 2013 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. André ANTZ, Maire

Etaient présents : M. Eric BRINGEL, M. Bertrand ALBISSER, M. Etienne PERRIN, M. Jonathan SAUNER, M. Gilles STEMMELEN, M. Jean-Marc RUFF, Mme Valérie ROOS, M. Mathieu HUG, M. Serge MAILLARD

Absent excusé : M. Marc COLIN

Procuration : M. Marc COLIN à Mme Valérie ROOS

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 11.12.2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11.12.2012 et accepte de signer le registre

#### **Abrogation du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions :

**DECIDE** d'abroger le PLU communal approuvé le 10 janvier 2006 ;

**DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme, à savoir un affichage en mairie durant un mois et une mention dans un journal diffusé dans le département ;

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au sous-préfet et accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées ci-dessus.

#### **Edification de clôtures : déclaration préalable**

Le Conseil Municipal, décide, à 9 voix pour et 2 abstentions :

- de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 01<sup>er</sup> février 2013.

#### **Démolitions : Permis de démolir**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir, à compter du 01<sup>er</sup> février 2013.

- sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R 421-29 du Code de l'urbanisme
-

**Droit de préemption**

M. le Maire rend compte de l'exercice du droit de préemption jusqu'au 22 janvier 2013.

Décision de renonciation concernant les biens suivants :

- Section 01 Parcelle N° 149/9
- Section 01 Parcelle N° 154/9
- Section 01 Parcelle N° 150/9
- Section 01 Parcelle N° 156/9

**Divers**

Enregistré le	demandeur	dossier	objet	demande		
				En cours	accordée	refus
27.11.2012	M. et Mme Guillaume PRIVAT	PC	Maison individuelle 4 rue des Jardins 68210 BUETHWILLER	xxxxx		
25.01.2013	M. Serge COLAS	DP	Remplacement à l'identique d'un mur de clôture 14 rue Principale 68210 BUETHWILLER	xxxxx		

**Assainissement**

Le Maire rend compte de la réunion du 16.01.2013, organisée à Buethwiller, avec le SIAEP, le SIABBH et BEREST, concernant la phase 2013 des travaux d'assainissement pour Buethwiller.

La commune de Buethwiller avait demandé au SIAEP que l'ancien réseau d'eau potable, très abîmé, d'une longueur de 800 ml soit renouvelé simultanément avec les travaux d'assainissement.

Le Maire rappelle que le SIAEP n'avait pas programmé de travaux de renouvellement de réseau d'eau à Buethwiller, puis s'est ravisé et propose le renouvellement de 400 ml (soit du n° 51 au n° 21 de la rue Principale), et semble rester sur cette position.

Le Maire propose de faire un courrier, au SIAEP, signé par tous les élus.  
Le Conseil Municipal en est d'accord.

**Projet d'enfouissement des réseaux**

Vu la délibération N° 2012/12/05 du 11.12.2012,

le Maire présente aux élus un projet de travaux d'enfouissement des réseaux secs, réalisé par le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

L'enjeu de ces travaux: faire disparaître les câbles aériens offrant ainsi des réseaux neufs, permettant également d'améliorer la sécurité car en cas de tempête plus de risque de chute de câbles voire même de poteaux.

Les élus souhaitent une étude complémentaire relative au renouvellement de l'éclairage public et des trottoirs, prenant en compte l'aménagement et la sécurité de la voirie avec la mise aux normes handicap, pour avoir une vue d'ensemble des travaux à réaliser et mieux pouvoir prendre en compte les priorités.

**Communauté des Communes de la Porte d'Alsace : Charte de développement local**

Tous les conseillers municipaux sont conviés à une réunion le 16 février 2013 à 09 h, à Manspach, concernant la restitution de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude sur la charte de développement local : le diagnostic territorial.

**Itinéraire cyclable**

Il faudrait envisager le renouvellement de la couche d'enrobé sur les parties détériorées suite au non curage des fossés et du dégel.

**Curage Fossé**

Les travaux de curage sont effectués par l'entreprise SAUNER Paysage.

**Plus-value concernant les travaux de mise aux normes électriques à la mairie**

Le maire informe le Conseil qu'il y a une plus-value de 569.83 € TTC pour les travaux de mise aux normes électriques à la mairie, réalisés par l'entreprise GAUTHERAT, pour la mise à la terre équipotentielle avec l'école maternelle.

**Carte communale**

Le Maire informe les élus qu'un devis a été demandé à 3 bureaux d'études, conseillés par Me David GILLIG.

Les élus souhaiteraient remettre en place le droit de préemption.

**..... Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou au tableau d'affichage .....**

**RAPPEL**

Merci de bien vouloir respecter le code de la route et les arrêtés en vigueur :

- la réglementation de l'usage et de la vitesse sur l'itinéraire cyclable (Chemin Buethwiller-Traubach Le Bas)
- la réglementation des plantations privées mitoyennes à Buethwiller
- la lutte contre les bruits de voisinage
- la divagation des chiens
- la propreté des trottoirs

